

Rapport d' Orientation Budgétaire 2019

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

SOMMAIRE

	1. <i>Contexte législatif et économique</i> _____	3
	2. <i>L'analyse financière rétrospective du Bassin de Pompey</i> _____	10
	3. <i>L'analyse financière prospective du Bassin de Pompey</i> _____	14
	4. <i>L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey</i> _____	25
	5. <i>L'orientation budgétaire</i> _____	32
	6. <i>Annexes</i> _____	33

La Loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2018-2022 a introduit un encadrement des dépenses de fonctionnement (+1,2%) et un objectif d'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements): les collectivités évoluent dans un environnement très encadré.

Après un rythme de croissance très dynamique en 2017 (+2,2%), la croissance française a ralenti en 2018 (estimation à 1,6%). L'inflation s'élève à +1% en 2017 et devrait atteindre 1,9% en 2018 suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac.

La Loi de Programmation des Finances Publiques est construite avec une hypothèse de croissance réelle du PIB de +1,7% par an. L'objectif affiché est le retour vers l'équilibre structurel et la réduction du ratio de la dette publique. Depuis juin 2018 la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009 en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3%. La requalification de la dette SNCF en administration publique a légèrement détérioré le déficit public (de 2,6% à 2,7%) mais surtout alourdi la dette publique qui atteint le niveau record de 98,5% en 2017 et 98,7% en 2018.

Revalorisation des valeurs locatives

2019 marque la seconde année pour laquelle la revalorisation des valeurs locatives n'est plus votée en Loi de Finances mais indexée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit 2,2% pour 2019.

La trajectoire de réduction des dépenses de fonctionnement

Un plan d'économie de 13 milliards en 5 ans correspond à un plafond d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement fixé à +1,2% (inflation comprise) et une réduction du besoin de financement des collectivités locales

Réduction du besoin de financement* des CL	2018	2019	2020	2021	2022
Annuel (en Md€)	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Cumulé (en Md€)	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

Budgets principaux + budgets annexes

* Besoin de financement : emprunts - remboursements

322 collectivités entrent dans le champs d'une contractualisation obligatoire (régions, départements, communes/EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 M€). Les autres collectivités peuvent également opter pour une contractualisation. A minima, elles doivent indiquer dans leur DOB les objectifs d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement.

Le bilan de la contractualisation 2018 porte sur 230 signataires et 16 volontaires avec un taux moyen de 1,25% selon les règles de modulation (croissance démographique, taux de pauvreté, efforts passés 2014/2016) avec le plus bas à 0,9% et le plus haut à 1,6%.



La Loi de finances 2019 apparait sans réformes de grande envergure car elle n'aborde pas la question de la réforme fiscale renvoyée à une prochaine Loi mais est porteuse d'enjeux financiers significatifs.

La réforme de la Dotation d'intercommunalité

L'article 250 réforme en profondeur la dotation d'intercommunalité avec pour objectif de réduire les écarts entre collectivités et d'apporter plus de lisibilité à un dispositif devenu très complexe.

Création d'une enveloppe unique

Les enveloppes propres à chaque catégorie d'intercommunalité (CC, CA, CU et métropoles) sont regroupées dans une seule enveloppe.

La dotation reste composée de 2 parts : une dotation de base (30%) et une dotation de péréquation (70%). Le critère du revenu par habitant est introduit.

Réalimentation des dotations devenues très faibles ou négatives

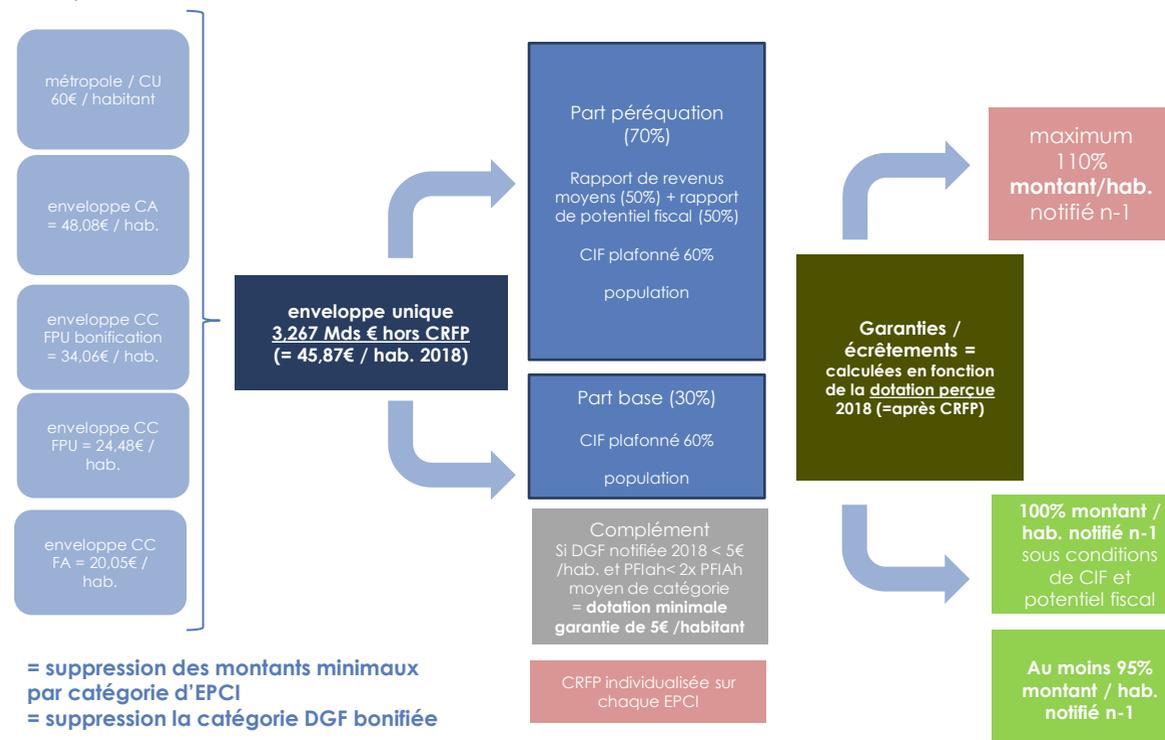
130 intercommunalités, dont le Bassin de Pompey, ont une DGF nulle, voire négative du fait de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Chaque EPCI ayant un potentiel financier par habitant inférieur au double de la strate verra sa dotation réalimentée à hauteur de 5€/habitant au titre de 2018.

Garantie à 100% sous condition de CIF >0,5 pour les communautés de communes

Création d'un tunnel encadrant les évolutions

Afin d'assurer une transition progressive en plus des garanties actuelles un tunnel encadre les évolutions de dotation allant de -5% à +10% (hors effet population).

Synthèse du mécanisme



La fiscalité environnementale

Afin de limiter les recours, la Loi donne une définition des dépenses pouvant être financées par la TEOM avec un élargissement aux dotations d'amortissement ou dépenses d'investissement (au choix) en plus des dépenses réelles de fonctionnement.

Afin de développer le recyclage des déchets, la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) est renforcée sur les déchets stockés et incinérés. En parallèle de taux de TVA sur les activités de tri sera baissé à 5,5% à partir de 2021.

Des mesures ont été introduites afin de favoriser le déploiement de la taxe incitative. En particulier la baisse des frais de gestion de 8% à 3% pendant les 5 ans qui suivent l'instauration de la TEOMi.

La date limite du vote de la taxe GEMAPI est alignée sur le droit commun au 15 avril au lieu du 1^{er} octobre.

La poursuite du Pacte financier et fiscal

Outil de prise en charge de nouveaux services assurés par l'intercommunalité et de solidarité envers les communes les plus pauvres, la mise en œuvre du Pacte financier et fiscal délibéré le 28 janvier 2016 se poursuit.

Le Bassin de Pompey moteur de l'investissement local

L'analyse rétrospective consolidée du territoire met en avant un résultat comptable en amélioration sur le bloc local et un redressement sur les communes sans pour autant retrouver le niveau de 2015.

Les charges de fonctionnement ont été très maîtrisées sur le bloc local. Elles ont diminué de 3% dans les communes du fait notamment des transferts tourisme au 1/1/15, police-voiries au 1/9/15 et restauration au 1/1/17. L'évolution des charges de personnel progresse de 13% sur l'intercommunalité du fait de ces transferts et du passage en régie de la restauration. Les recettes ont également baissé sur le bloc local consolidé. Le territoire a subi des baisses de dotation à hauteur de 4,2 M€ depuis 2013.

L'investissement local est resté à un niveau soutenu de 12,6 M€ par an. Le niveau d'équipement par habitant est de 342€ par habitant en 2016 et 273 € par habitant en 2017 avec une baisse de l'endettement du territoire à 689 € par habitant au 31/12/17.

	communes			Bassin Pompey		bloc local	
	2015	2016	2017	2016	2017	2016	2017
en milliers d'euros							
Population	41 048	41 055	41 114	41 055	41 114	41 055	41 114
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT							
Total Recettes de fonctionnement	37 446	32 951	33 170	28 354	28 072	61 305	61 242
Impôts Locaux	15 758	13 930	13 978	13 590	13 253	27 520	27 231
Reversements de fiscalité				-6 938	-6 878	-6 938	-6 878
Autres impôts et taxes	708	644	869	11 218	11 184	11 862	12 053
Dotations (DGF+DSR+DNP)	5 453	4 651	4 180	2 103	2 044	6 754	6 224
Total Charges de fonctionnement	34 496	31 873	31 005	22 572	22 412	54 445	53 417
Charges de personnel	17 506	16 973	16 633	7 426	8 573	24 399	25 206
Achats et charges externes	9 269	8 439	7 246	10 188	10 107	18 627	17 353
Charges financières	747	684	620	232	223	916	843
Contingents	1 299	1 443	1 374			1 443	1 374
Subventions versées	2 091	1 855	1 706	470	435	2 325	2 141
Résultat comptable	2 950	1 081	2 174	5 783	5 660	6 864	7 834
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT							
Total Ressources d'investissement	10 373	5 374	7 739	8 929	12 841	14 303	20 580
Emprunt bancaire et dettes assimilées	80	510	620	0	0	510	620
Subventions reçues	949	722	823	1 154	856	1 876	1 679
FCTVA	655	638	678	1 086	1 303	1 724	1 981
Total Dépenses d'investissement	8 070	6 663	6 931	10 795	10 028	17 458	16 959
Dépenses d'équipement	4 932	4 852	4 649	9 196	6 587	14 048	11 236
Remboursement d'emprunts	1 818	1 681	1 656	1 119	917	2 800	2 573
<i>dépenses équipement sur le territoire :</i>							
						342 €	273 €
ENDETTEMENT (encours dette 31/12/N)							
	18 516	17 318	17 026	12 577	11 298	29 895	28 324
<i>endettement territoire :</i>							
						728 €	689 €

La solidarité financière

Le volet solidarité financière du Pacte prévoit la prise en charge du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50%.

Un dispositif de lissage sur 2 ans permet d'éviter une baisse trop brutale aux communes qui changeraient de statut et limiter les effets de seuil.

Détermination des communes « pauvres » sur la base des indicateurs nationaux (fiches DGCL 2018)

- ratio dégradé / aux moyennes nationales
 - ratio proche des moyennes
 - ratio meilleur que les moyennes nationales
- 2 ratios ■ situation tendue : Frouard, Pompey.
3 ratios ■ ou ■ commune pauvre : Liverdun, Saizerais.

Fiches DGF et FPIC 2018

	BAD	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
Population DGF 2018	4 244	6 901	2 962	1 344	6 727	2 554	6 113	978	1 750	640	429	4 970	1 570	41 182	41 182
	868,9	1 347,7	1 387,1	656,1	1 150,9	872,5	820,8	653,1	806,7	1 171,5	593,7	973,0	694,4	1 018,6	704,96
<i>PF/habitant strate</i>	932,2	1 006,8	848,7	769,0	1 006,8	848,7	1 006,8	710,7	769,0	710,7	641,6	932,2	769,0		619,9
<i>écart >0,95</i>	0,94	1,34	1,63	0,85	1,14	1,03	0,82	0,92	1,05	1,65	0,93	1,04	0,90		1,14
EFFORT FISCAL	1,16	1,12	0,85	0,96	1,32	0,99	1,29	0,96	0,99	0,77	0,88	1,30	1,17		1,163
<i>EF strate</i>	1,10	1,15	1,07	1,03	1,15	1,07	1,15	1,01	1,03	1,01	0,98	1,10	1,03		1,267
<i>écart >1,05</i>	1,05	0,97	0,80	0,93	1,15	0,92	1,12	0,95	0,96	0,77	0,90	1,18	1,14		0,92
REVENU/habitant	15 814	12 992	14 522	14 138	12 707	20 438	13 633	13 859	13 429	15 113	14 554	11 287	13 117		13 829
<i>R strate</i>	14 488	14 588	14 377	13 946	14 588	14 377	14 588	13 556	13 946	13 557	12 962	14 488	13 946		14 501

POTENTIEL FINANCIER / habitant	EFFORT FISCAL	REVENU / habitant
■ PF < strate écart <0,95	■ EF > strate écart > 1,05	■ R < R moy
■ PF < strate écart >0,95	■ EF > strate	■ R <= R moy (<1000€)
■ PF > strate	■ EF < strate	■ R > R moy

A compter de 2018 les ressources du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** sont stabilisées à 1 milliard d'euros. Une simulation a été effectuée, toutes choses égales par ailleurs, sur la base d'une stabilité en 2019.

	FPIC 2016	FPIC 2017	FPIC 2018	FPIC 2019 estim	PACTE 2019 estim	R/hab	Potentiel Fi
						2018	2018
Bouxieres aux dames	39 703	44 822	41 414	41 414		15 814	869
Champigneulles	106 300	115 845	104 454	104 454		12 991	1 348
Custines	42 916	49 926	46 141	46 141		14 521	1 387
Faulx	9 065	10 513	9 903	9 903		14 138	656
Frouard	87 926	97 299	86 946	86 946	43 473	12 707	1 150
LSC	23 521	27 372	25 027	25 027		20 437	872
Liverdun	54 489	61 184	56 348	56 348	56 348	13 633	821
Malleloy	6 439	7 758	7 173	7 173		13 859	653
Marbache	14 752	16 924	15 855	15 855		13 429	806
Millery	7 725	9 183	8 420	8 420		15 113	1 171
Montenoy	2 715	3 177	2 860	2 860		14 554	594
Pompey	53 865	59 382	54 311	54 311	27 156	11 286	973
Saizerais	11 582	13 108	12 244	12 244	12 244	13 117	694
PART communes (droit commun)	460 998	516 493	471 096	471 096		13 829	1018
PART de l'EPCI	323 542	439 672	437 910	437 910			
prise en charge PACTE	188 283	195 146	152 050	139 221			
PART communes (dérogatoire)	272 715	321 347	319 046	331 875			
Part Totale EPCI	511 825	634 818	589 960	577 131			
CIF	0,412	0,460	0,482	0,48			
	784 540	956 165	909 006	909 006			
	69%	22%	-5%	0%			



La solidarité entre l'intercommunalité et les communes continue de jouer davantage du fait de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale qui est passé de 0,460 en 2016 à 0,482 en 2018. Il devrait se stabiliser en 2019 et progresser en cas de transfert de la compétence eau et assainissement.

La loi de Finances 2019 prévoit l'intégration des redevances assainissement au 1/1/20 et redevances eau au 1/1/26 dans le calcul du CIF.

	Ens interco (EI)	Moyennes nationales
PFIA/hab moyen	704,96	441
Revenu/hab moyen	13 829	14 501
Effort fiscal agrégé	1,16	1,13

Un nombre d'établissements en progression depuis 2015

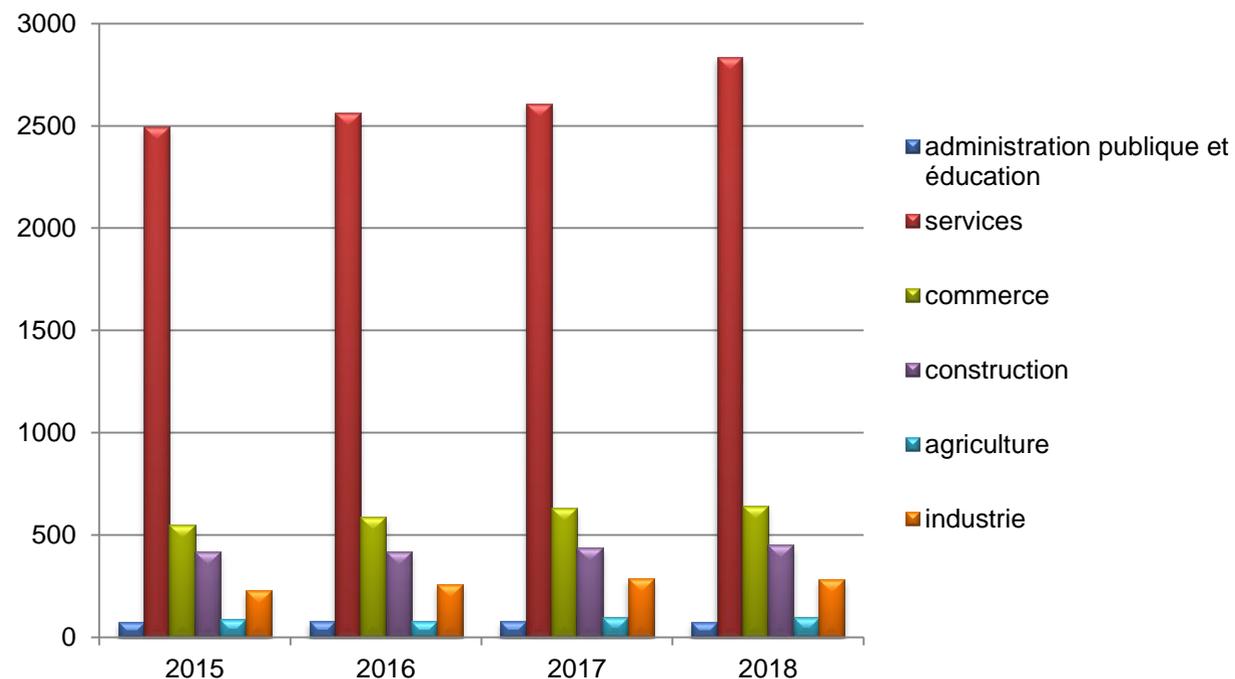
L'année 2018 enregistre une nouvelle progression du nombre d'établissements présents sur le territoire du Bassin de Pompey. On compte ainsi à fin décembre 2018 **4389 établissements soit une progression de 248**. C'est le secteur des services qui est presque à lui seul à l'origine de cette forte évolution avec une hausse de 227 structures. Le commerce et la construction enregistrent de substantielles progressions (+13 et +14), confirmant une reprise en 2018 de ces secteurs au niveau national. Les secteurs de l'agriculture et l'industrie, qui avaient enregistré des progressions significatives en 2017 voient le nombre de leurs établissements stagner voire légèrement régresser (= et -3).

Des effectifs salariés plutôt stables

Les effectifs salariés sont en progression de 5% de 2014 à 2017. On note une forte progression entre 2015 et 2016, puisqu'on dénombre environ 800 salariés de plus, suivie d'une baisse modérée entre 2016 et 2017 d'environ 150 salariés.

Année	Effectifs salariés	Évol. annuelle des effectifs
2014	10 371	
2015	10 189	-1,75%
2016	11 013	8,09%
2017	10 851	-1,47%

Évolution du nombre d'entreprises par secteurs d'activité



Un tissu commercial en progression significative

L'année 2017 avait connu une stabilité du nombre de commerces et services de proximité sur le territoire du Bassin de Pompey. Les ouvertures de points de vente ont fortement progressé en 2018 avec une progression de 9 vitrines commerciales, confirmant une tendance nationale de retour à la proximité et avec des défaillances d'entreprises moins nombreuses.

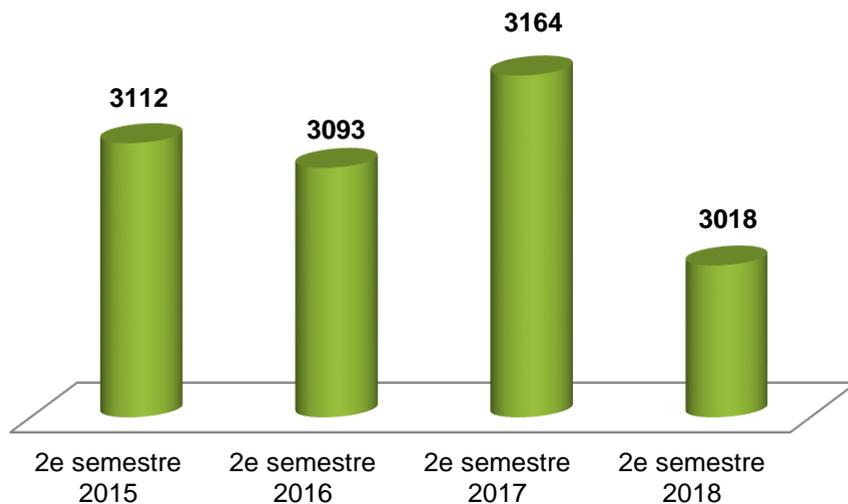
Le taux de vacance commerciale à fin décembre 2018 (rapport entre le nombre de vitrines commerciales inoccupées sur le nombre total de commerces avec vitrine sur rue) est de **6,60%**, bien inférieur à la moyenne nationale qui s'établirait autour de 11%.

L'espace commercial Grand Air a connu le plus grand nombre de mouvements (5 ouvertures et 5 fermetures), essentiellement concentrés au sein de la galerie commerçante du centre Leclerc

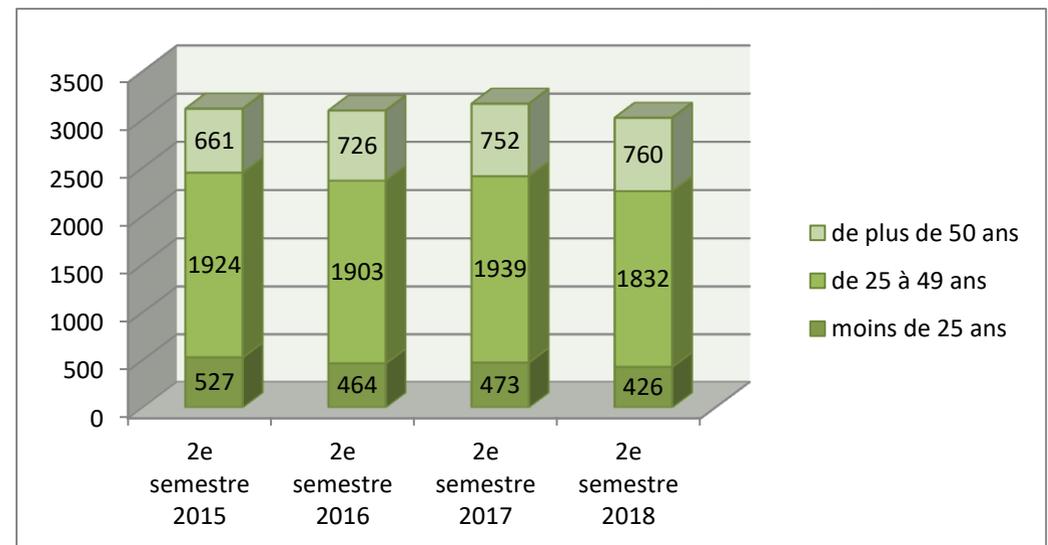
Solde des ouvertures/fermetures des commerces en 2018 :

Commune	Fermetures	Ouvertures	Solde
Champigneulles	2	2	0
Frouard	3	3	0
Pompey	1	4	3
Liverdun		2	2
Custines		2	2
Lay-St-Christophe		1	1
Saizerais		1	1
Grand Air	5	5	
Total	11	20	9

Le nombre de demandeurs d'emploi le plus bas depuis 2015



Une diminution des demandeurs d'emploi qui touche toutes les catégories d'âge



5 années de progression budgétaire en maintenant une bonne santé financière

Ces cinq dernières années, la Communauté de Communes a assumé de nouvelles compétences : la propreté de l'espace public, l'éclairage public et la restauration scolaire. Malgré une progression de 23% de ses dépenses de fonctionnement, le pacte financier et fiscal conclut en 2015 avec les communes a permis une dynamique des recettes sur la période, assurant une capacité de financement suffisante pour réaliser un programme d'investissement de 44,5M d'euros avec un nouvel emprunt mobilisé de 3,5M d'euros.

L'épargne disponible reste à un niveau élevé de 5M d'euros, laissant des capacités d'investissement à venir favorables à la poursuite d'un niveau moyen d'investissement annuel de 10M d'euros par an, à structure fiscale inchangée.

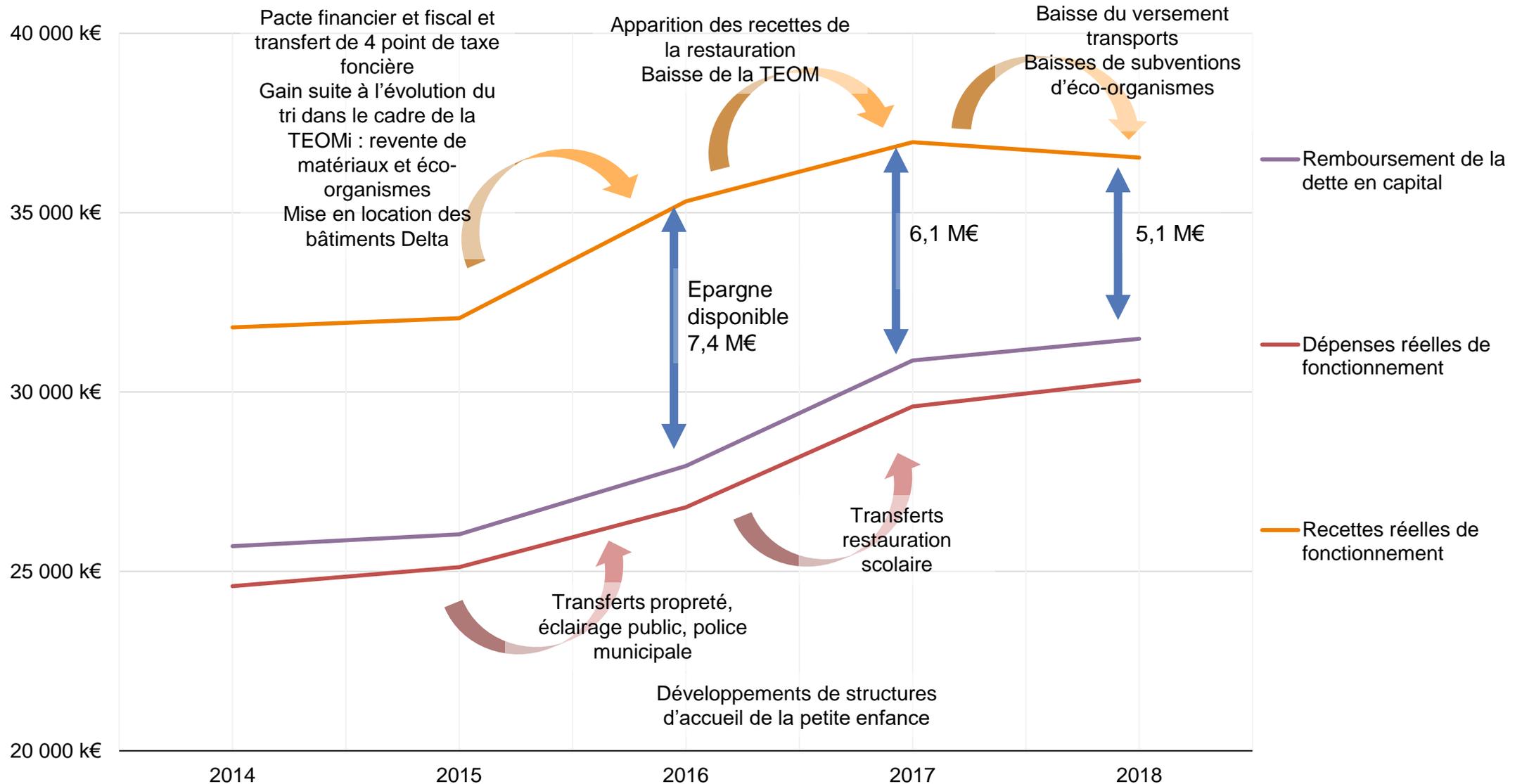


Un équilibre financier conservé entre 2014 et 2018

De 2014 à 2018 le budget intercommunal est en croissance tant en dépenses (transferts, développement) qu'en recettes (pacte fiscal et financier, développement du produit des services). Ce bon équilibre a permis de limiter l'érosion de l'épargne disponible et la mobilisation d'emprunt, tout en maintenant des dépenses réelles d'investissement autour d'un montant annuel moyen de 8,9 M€.

en k€, budgets consolidés	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	24 586	25 116	26 786	29 600	30 319
Recettes réelles de fonctionnement	31 805	32 058	35 317	36 966	36 538
Intérêt de la dette	267	299	232	223	158
Remboursement de la dette en capital	1 119	917	1 157	1 279	1 163
Epargne disponible	6 100	6 026	7 374	6 087	5 056
Mobilisation d'emprunt	3 500				
Capital restant du au 31/12/N	14 688	13 766	12 605	11 321	10 154
Dépenses réelles d'investissement	12 484	7 889	9 028	6 561	8 523
Recettes réelles d'investissement	5 571	2 929	2 248	2 583	2 505

Evolution de l'équilibre de fonctionnement de 2014 à 2018



44,5 M€ investis sur les 5 dernières années

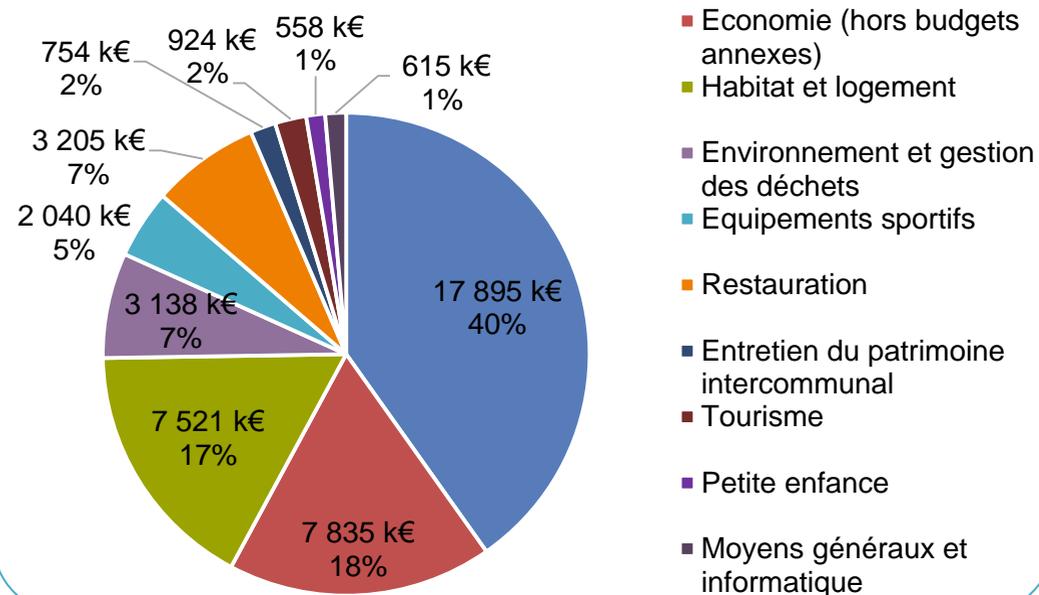
L'équilibre financier de la collectivité lui permet de réaliser de grands programmes et projets d'investissement guidés par le projet de territoire.

Ces dépenses d'investissement sont composées à 40% de dépenses de voiries et d'infrastructures, dont la programmation de rénovation et d'aménagement des voiries établie avec les communes, le développement des voies douces, et récemment les opérations d'éclairage public.

La politique de l'habitat, composée d'un soutien au logement social via les aides à la pierre de l'Etat et les aides propres aux bailleurs, d'un soutien à l'amélioration de l'habitat privé, ainsi que de l'opération de réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun (logements sociaux et crèche) constitue 17% des investissements de 2014 à 2017.

Quand aux projets, la construction des bâtiments Delta (locations de bureaux à destination du public, parapublic et d'entreprises du secteur tertiaire) apparaît sur la compétence économie, et représente 18% des investissements ; la construction de la cuisine centrale, qui apparaît sur la compétence restauration, représente 7% des investissements.

Dépenses d'investissement cumulées de 2014 à 2018

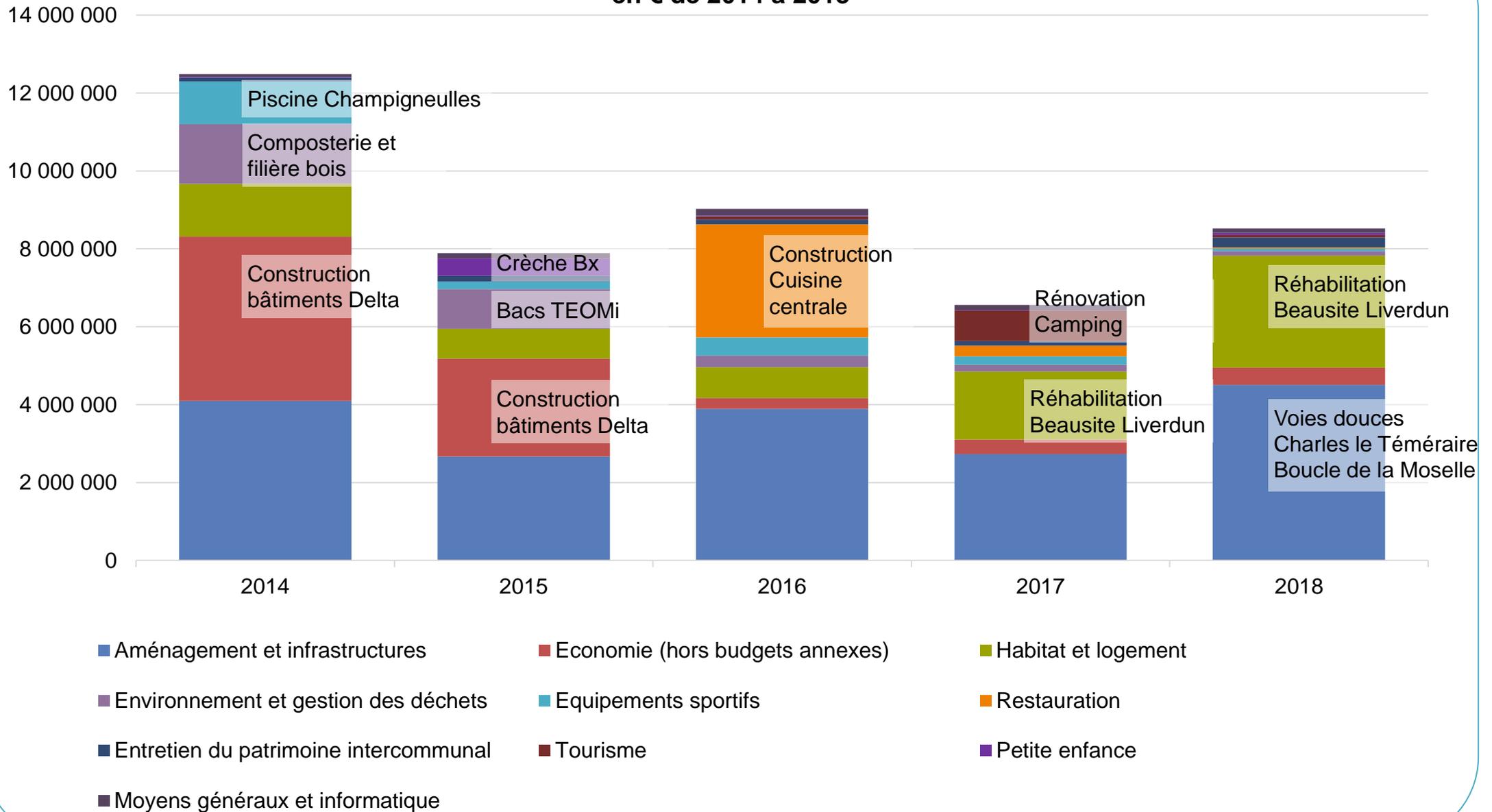


Projet	Investissement	Taux de subvention	Subventions perçues
Construction des bâtiments Delta	8,7 M€	9%	800 k€
Construction de la cuisine centrale	4,5 M€	11%	500 k€
Voies douces	2,3 M€	34%	785 k€
Rénovation du camping de Liverdun	800 k€	12%	95 k€
Rénovation des COSEC de Liverdun et Frouard	700 k€	34%	240 k€
Crèche de Bouxières-aux-Dames	480 k€	58%	280 k€
Pôle Biomasse : filière bois et aération forcée de la composterie	1,4 M€	17%	240 k€

Certains projets sont soutenus par nos partenaires. Les subventions perçues de 2014 à 2018 s'élèvent à 3,6 M€ et se répartissent ainsi :

- 1,7 M€ de l'Etat et des établissements nationaux (CAF et ADEME principalement)
- 1,1 M€ de la Région Grand Est
- 0,6 M€ du Conseil Départemental
- 0,2 M€ d'autres structures

Dépenses d'investissement et grands projets en € de 2014 à 2018



Opérations comptables du Budget Principal

QUEL EST LE «VRAI» PRIX DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ?

Faire garder son enfant



coûte en
moyenne
par mois

977 €

Sur cette somme,
les usagers paient

253 €

26%

74%

Usager

Service public

Un repas à la cantine



coûte en
moyenne

10,8 €

Sur cette somme,
les usagers paient

4,2 €

38%

62%

Usager

Service public

Une entrée de piscine



coûte en
moyenne

7,8 €

Sur cette somme,
les usagers paient

2,8 €

36%

64%

Usager

Service public

Un voyage en bus



coûte en
moyenne

9,3 €

Sur cette somme,
les usagers paient

0,6 €

6%

94%

Usager

Service public

Les services de proximité communautaires représentent une enveloppe budgétaire de 25M d'euros en 2019, avec une progression moyenne de 1,2% environ par an. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 26M d'euros sur la période projetée sans nouveau transfert de charge.

La dynamique de développement économique et d'habitat sur le Bassin de Pompey nous assure des capacités financières suffisantes à la conduite de nos politiques publiques de mobilité, habitat, gestion des déchets, petite enfance, restauration scolaire ainsi que la modernisation des équipements sportifs. La cohésion territoriale et de solidarité se manifeste avec le déploiement des services sur l'ensemble des 13 communes et la mise en place de tarifs accessibles et équitables. La recette tarifaire globale couvre seulement 10% des coûts globaux.

Depuis 2018, la tarification proposée dans les cantines, progressive en fonction du quotient familial, est un levier social important. L'augmentation constatée de la fréquentation et la satisfaction des familles le démontrent.

Maîtrise du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet, outre de maintenir le niveau des services communautaires à la population, de dégager un excédent de fonctionnement indispensable pour l'entretien du patrimoine intercommunal mais aussi pour la réalisation des projets d'investissement. En effet, 100 000 € d'économie sur les dépenses de fonctionnement permet de se donner la capacité d'emprunter environ 1,5 M€ (1 250 000 € à 2,5% sur 15 ans ou 1 700 000 € à 2% sur 20 ans).

Outre les dépenses de personnel qui sont le premier poste de dépenses, les crédits sont employés au fonctionnement d'équipements gourmands en énergie : piscines, COSEC, cuisine, éclairage public... L'augmentation prévisionnelle du coût de l'énergie a un impact important sur la progression des dépenses.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, en k€	Estim. CA 2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 2019 / 2023	Taux moyen 2018 / 2023
Administration générale, dont frais de personnels	10 637	11 715	11 875	12 274	12 506	12 739	61 108	3,7%
Gestion de l'espace public	1 799	1 947	1 602	1 598	1 575	1 515	8 237	-3,4%
Production de la cuisine centrale	922	1 014	1 030	1 045	1 059	1 074	5 480	3,1%
Offices scolaires	1 338	1 381	1 395	1 409	1 424	1 438	6 913	1,5%
Restaurant inter-entreprises	252	258	263	273	278	283	1 355	2,3%
Culture	143	177	152	151	152	151	783	1,2%
COSEC	156	174	179	181	182	185	900	3,5%
Piscines	555	598	633	656	732	779	3 398	7,0%
Tourisme	42	52	53	53	53	53	264	4,6%
Economie insertion	203	298	253	223	223	223	1 220	1,9%
Ordures ménagères	3 900	3 939	3 964	3 988	4 029	4 072	19 992	0,9%
Habitat	11	50	17	17	17	17	118	9,1%
Transports en commun et mobilité	2 650	2 704	2 740	2 792	2 846	2 908	13 991	1,9%
Petite Enfance et Action Sociale	404	446	450	486	490	494	2 368	4,1%
Allocations de compensation	6 224	6 224	6 224	6 224	6 224	6 224	31 120	0,00%
FPIC (dont prise en charge solidaire)	590	590	590	590	590	590	2 950	0,00%
Contributions redressement finances publiques	494	494	494	494	494	494	2 470	
TOTAL hors amortissements et dette	30 319	32 161	32 014	32 554	32 975	33 338		1,9%
Evolution annuelle		6,1%	-0,5%	1,7%	1,3%	1,1%		

Représentant un tiers de dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'évolution des effectifs

Depuis plus de 10 ans, l'effectif d'agents permanents est en constante évolution en particulier du fait d'arrivée de personnels issus des transferts de compétences vers l'intercommunalité : pôle aquatique, voiries, police et mise en œuvre de la compétence restauration. Les effectifs progressent de 5,8% sur 2018 (crèche de Liverdun, chantier maraichage en insertion) pour atteindre 236 agents au 31/12/18.

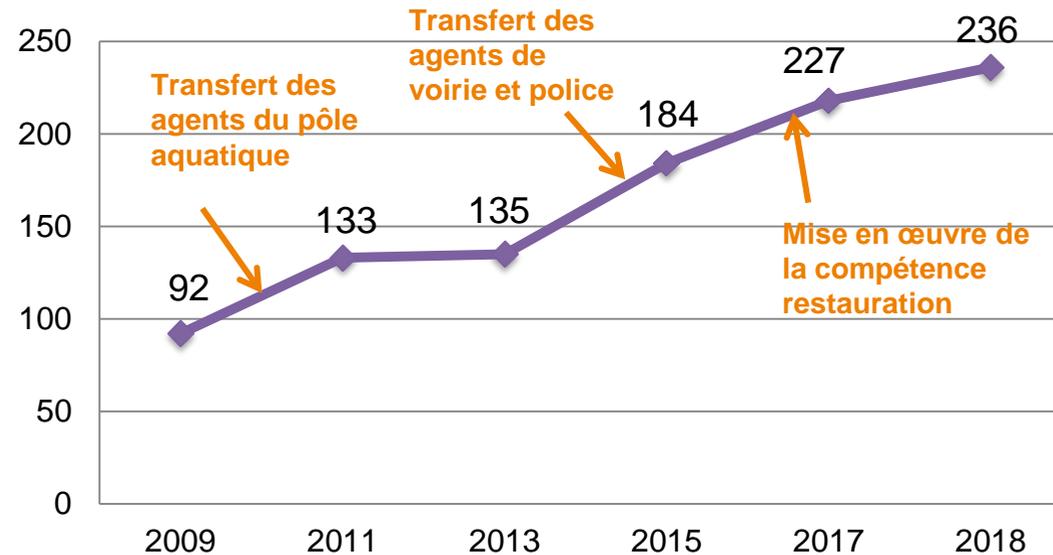
L'analyse consolidée sur le bloc local

L'évolution consolidée des effectifs sur le bloc local montre une évolution maîtrisée sur le bloc local communes – intercommunalité avec une baisse de 3% des charges de personnel sur les communes pour la période 2009-2017.

Effectifs	2015	2016	2017
Communes	546	546	521
Bassin Pompey	184	202	227
Bloc local	730	748	748

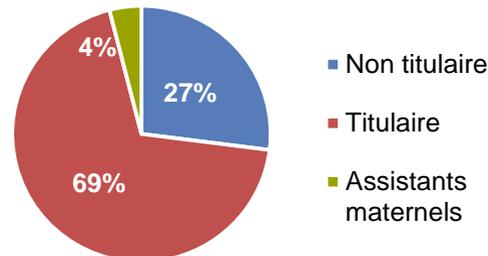
Une gestion des effectifs de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire (plus de 200 agents mis à disposition dans le cadre de la compétence restauration) permet de s'engager dans une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) territoriale.

Evolution des effectifs communautaires depuis 10 ans



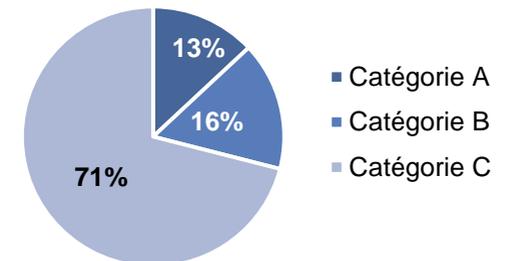
Répartition des effectifs par statut

L'effectif permanent dispose en grande majorité d'un statut de titulaire, soit 162 agents. 65 agents contractuels dont 11 en CDI ainsi que 9 assistants maternels complètent l'effectif.



Répartition des effectifs par catégorie

L'évolution est notable depuis 2015 et les transferts de personnels voirie, police et restauration avec une proportion plus importantes d'agents de catégorie C portée à 71%.



La filière technique est désormais prépondérante avec près de la moitié de l'effectif, soit près de 100 agents. Un quart des agents est rattaché aux filières sociale et sanitaire et sociale

L'évolution de la masse salariale

La masse salariale projetée est maîtrisée à 1,9% entre 2019 et 2023 avec un pic en 2018 (+10%) lié aux développements de services par ailleurs fortement subventionnés (crèche de Liverdun, maraichage, cellule droit des sols en inter-territorialité avec Seille et Grand couronné).

Les rémunérations brutes versées en 2018 représentent 6 724 k€ :

Rémunérations brutes	Montants 2018
Traitements indiciaires	5 807 677 €
Primes et indemnités	814 370 €
Heures supplémentaires	56 353 €
NBI	21 807 €
Avantages en nature	23 616 €

Le temps de travail

Au Bassin de Pompey 29% des agents sont sur une durée de travail hebdomadaire de 35h et 71% des agents à 39 heures hebdomadaires.

En fonction des besoins de service, les jours de travail habituels incluent le week-end et les jours fériés pour la Brigade intercommunale de police municipale, les équipements nautiques, les équipements du pôle Environnement et le point d'accueil touristique.

Projection d'évolution de la masse salariale en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Taux moyen 2019-2023
Administration	2 727	2 997	3 081	3 158	3 237	3 317	+2,1%
<i>dont droit des sols</i>	322	360	360	360	360	360	
Insertion	134	186	188	188	188	188	+0,2%
Infrastructures	1 183	1 287	1 321	1 341	1 361	1 381	+1,4%
Police	555	621	675	685	695	705	+2,7%
<i>dont recrutements et serv civiques</i>		58	102	102	102		
Petite enfance	1 880	2 136	2 172	2 370	2 405	2 441	+2,8%
<i>dont ouverture Liverdun</i>	40	208	208	208	208	208	
Sport	1 045	1 071	1 098	1 125	1 153	1 182	+2,1%
Restauration	1 213	1 278	1 297	1 317	1 337	1 357	+1,2%
TOTAL	8 876	9 821	10 368	10 368	10564	10 764	+1,9%

Dans le respect des dispositions d'encadrement (décret n°2000-815 du 25 août 2000 et suivants) les horaires sont établis sur des plannings postés pour les structures d'accueil petite enfance. Des extensions d'horaires d'ouverture au public sont étudiées pour la rentrée 2019.

Des plannings sont également établis dans les équipements du pôle Environnement, au Point d'accueil touristique, dans les équipements nautiques, dans les centres techniques ou encore dans les équipements de restauration. Les services administratifs sont soumis à l'application de plages fixes et variables.

Des astreintes d'exploitation et de décision pour les équipements techniques et le déneigement sont exercées par le personnel technique.

Un chantier « temps de travail » a été lancé fin 2018 avec pour objectif une harmonisation des règles par la refonte du règlement intérieur et une éventuelle évolution des cycles de travail.

Nécessitant un budget de 3,7 M€ en 2018, la restauration collective gérée depuis le 1/1/17 produit 2500 repas jour en moyenne à destination de 30 sites et de portage à domicile.

Evolution de la part BIO et local

Manger mieux, plus bio et local est un objectif fixé dans la loi issue des Etats généraux de l'alimentation #Egalim dite Loi agriculture et alimentation. La part des denrées issues des filières courtes, dont une partie BIO, est de 19% en 2018 au global (cuisine centrale et Resto du Parc). L'objectif est de faire progresser cette part à 30% dès 2019 avec une hypothèse d'évolution à 50% en 2022. L'impact de cette évolution est estimée à 150 K€ par an en 2022.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2017 et 2018 des ateliers sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire ont été menés avec un objectif d'économie d'environ 30 K€ par an (soit 120K€ sur 4 ans).

Etude d'une évolution de la tarification sociale

Le Bassin de Pompey a mis en place une tarification sociale au 1^{er} janvier 2017 avec l'instauration de 6 tranches de quotients familiaux harmonisées sur les 13 communes en 2021 suite à une période de lissage. Les tarifs s'échelonnent de 3€ à 4,95€.

Le Plan de Lutte contre la pauvreté d'octobre 2018 prévoit des incitations au passage du tarif de la cantine à 1€ pour les enfants les plus défavorisés. Il est également fait le constat que 50% des familles en impayés se situent sur la 1^{ère} tranche (0-650€). Il est proposé d'étudier les capacités d'accueil des sites de cantine face à l'évolution des effectifs notés ces dernières années.

	Seuil pauvreté mensuels	QF
Famille monoparentale 1 enfant	1 112 €	445 €
Couple avec 2 enfants	1 796 €	599 €

25% des demi pensionnaires actuels se situent dans la 1^{ère} tranche de quotient familial (0-650€).

		2017	2018
Cuisine centrale et offices	Nombre de repas produits	367 497	368 581
	Nombre de repas scolaires	256 415	246 030
	Coût moyen de production d'un repas	3,88 €	4,13 €
	Coût moyen d'achat denrées alimentaires par repas	1,87 €	2,08 €
	Coût moyen d'un repas scolaire	10,17 €	10,93 €
	Recette moyenne d'un repas scolaire	3,98€	4,06 €
Resto Parc	Nombre de repas produits	54 350	55 224
	Coût moyen de production d'un repas	7,99 €	8,39 €
	Coût moyen d'achat denrées alimentaires par repas	3,09 €	3,40 €
	Recettes moyenne par plateau	7,31 €	7,26 €

Compte tenu des coûts moyens du Restaurant Inter Entreprises et de la vétusté du bâtiment (cuisine, toiture, mises aux normes ...) un projet de restructuration et réorganisation est à envisager ainsi qu'un travail partenarial avec les entreprises.

Des objectifs environnementaux encadrés et ambitieux

Afin de répondre aux directives de réduction et de valorisation des déchets fixées nationalement par la loi Grenelle de l'environnement et renforcées par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Bassin de Pompey a travaillé sur la définition d'une stratégie ambitieuse pour la gestion globale des déchets ménagers. L'atteinte des objectifs qui ont été définis, - 30% d'ordures ménagères résiduelles et + 40% de déchets recyclables, permettra de répondre aux engagements réglementaires tout en optimisant les dépenses de gestion du service de collecte et traitement des déchets ménagers du Bassin de Pompey

Face à ces enjeux réglementaires et aux évolutions des prix de marchés de collecte et traitement des déchets ménagers, le Bassin de Pompey développe continuellement de nouvelles sources d'optimisation techniques et financières permettant de concourir à ses objectifs.

Après la mise en œuvre des extensions de tri et de la tarification incitative en 2016 et en 2017, l'année 2018 a marqué le début du déploiement des conteneurs enterrés avec contrôle d'accès, action qui continuera en 2019. Ce déploiement vise à encourager les habitants dans le tri de leurs déchets afin de réduire le volume de leurs ordures ménagères résiduelles en leur permettant d'avoir accès à l'ensemble des services et de bénéficier de l'individualisation de la TEOMI.

Objectifs fixés par les élus	Objectifs fixés d'ici à 2020 (année de référence 2015)	Résultats du Bassin de Pompey en 2018
Collecte et traitement des OMR	Réduire de 30 % les OMR (6800 tonnes en 2020)	-21% d'OMR (7700 tonnes)
Valorisation matière	Augmenter de 40% la collecte de déchets Recyclables Secs	+43% de RS
Valorisation matière	Augmenter de 30% la collecte du verre	+20% de verre (1223 T)

Objectifs fixés par la loi TEPCV	Lois de Transition Energétique pour la Croissance Verte Horizon 2020 – 2025 (année de référence 2010)	Objectifs pour le Bassin de Pompey	Résultat Bassin de Pompey 2018
Volumes de déchets produits	Réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant	21 533 t de DMA*/an	Actuellement + 6% par rapport à 2017 et - 1% par rapport à 2015
Valorisation matière	Orienter vers la valorisation matière (notamment organique) 55% des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse en 2020, et 65% en 2025	11 472 t /an pour 2020 13 558 t /an pour 2025	
Valorisation énergétique et stockage	Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020, et de 50% en 2025	5 214 t / an en 2020 3 724 t / an en 2025	Passage en 100% incinération activé en novembre 2018
Tarification incitative	15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025		Tarification Incitative en place

*les DMA comprennent l'ensemble des tonnages : ordures ménagères résiduelles, déchèterie, verre, tri et biodégradable

Un premier bilan de la mise en place de la TEOM incitative

Les tonnages d'ordure ménagères résiduelles ont augmenté en 2018 après plusieurs années de baisse :

- baisse significative des OMR de 2015 à 2016 suite à la mise en place des extensions de consigne de tri et le pré lancement de la TEOMI
- seconde baisse, moins importante, de 2016 à 2017 après le lancement de la TEOMI,
- recul en 2018 pour la première fois avec une augmentation des OMR de 3%.

Les habitants du territoire ont payé pour la première année une taxe comprenant une part variable/incitative. Le montant total perçu de la TEOM a été de 3 240 k€ tandis que celui de la part incitative était de 360 k€.

Les faibles couts de la part incitative semblent contribuer à l'indifférence des usagers qui ne le considère pas comme un levier important de gain économique. Les chiffres de tonnages 2018 (augmentation OMR et faible augmentation du tri) semblent confirmer que la mise en œuvre de la TEOMI a été anticipée par les usagers les années 2016 et 2017.

Type de bac	140 l	240 l	340 l	750 l
Tarif par bac	0,94 €	1,15 €	1,36 €	2,22 €

NB : le parc de bacs est composé à 66% de bacs 140 L et 26% de bacs 240L. Ces taux ont très peu évolué depuis le passage en TEOMI.

Une nouvelle baisse de la TEOM pour la troisième année consécutive

Les résultats de l'année 2018 montrent que les évolutions des tonnages restent globalement faibles, et sont même négatives concernant les OMR. L'année 2019 sera marquée par le passage en C0,5 au printemps 2019 pour les habitants (hors cœur de bourg et entreprise en redevance spéciale). Si le nombre de levées moyen (toutes les 3 semaines) et les tonnages moyens par habitants montrent que ce cela est possible, il s'agit toutefois d'une étape importante aux yeux des usagers qui associent souvent ce type de mesure à une baisse de qualité de service. L'objectif est donc d'accompagner au mieux cette mesure phare.

Aussi, il est proposé de baisser la TEOM (part fixe) une nouvelle fois cette année, afin de récompenser l'effort de tous dans la mise en place du C0,5, tout en garantissant l'équilibre budgétaire (charges – produits) à moyen termes et en prenant en compte des évolutions et aléas possibles (maintien d'une marge de manœuvre).

TEOM	Taux de 7,96% à 7,7% TEOM de 3 240 k€ à 3 203 k€
Part incitative	Tarifs identiques Part incitative de 360 k€
Equilibre budgétaire	Equilibre stable : marchés à 3 909 k€ avec une évolution des prix de +1%, recettes de ventes et subventions à 920 k€.



Les recettes de fonctionnement : + 0,85% par an

Les recettes globalement stables augmentent en moyenne de 0,85% par an.

Suite à la reprise de l'inflation en 2018, et à la fixation du coefficient de revalorisation des valeurs locatives à 2,2%, les recettes fiscales progressent entre 2018 et 2019, progression qui est projetée avec une évolution de 1,5% les années suivantes.

La réforme de la dotation globale de fonctionnement a un impact positif pour le territoire, avec une augmentation de 200 k€ entre 2018 et 2019.

Les recettes associées aux ressources humaines se développent, elles sont composées comme suit :

- Assurances du personnel compensant les maladies, absences...
- Refacturation de l'inter-territorialité pour le droit des sols
- Recettes de soutien à l'insertion (Fonds Social Européen) avec le développement de postes spécifiques sur le chantier de maraichage et dans la cuisine centrale.

Les postes évoluant le plus sont les locations immobilières avec la finalisation de la commercialisation du bâtiment Delta Service, et les recettes de la petite enfance, avec l'ouverture en année pleine de la structure d'accueil de Liverdun et l'ouverture d'une micro-crèche en 2021.

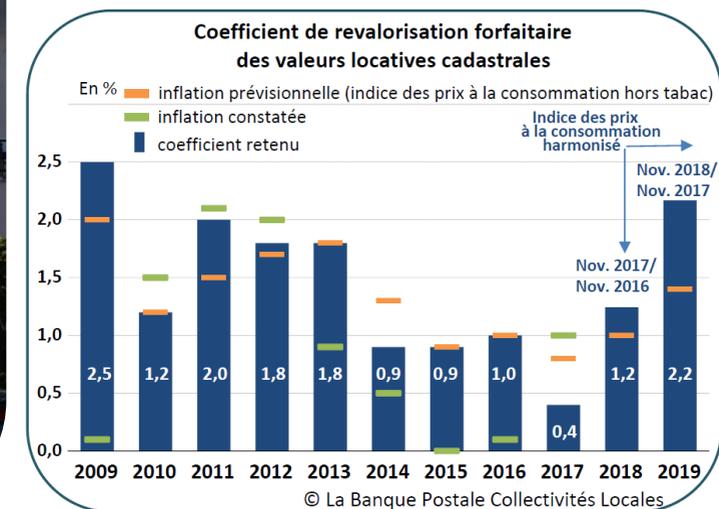
RECETTES DE FONCTIONNEMENT, en k€	CA 2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 19/23	Croissance moyenne
Recettes dotations et fiscalité	22 898	23 416	23 613	23 814	24 019	24 227	122 859	0,85%
<i>dont Dotations</i>	4 188	4 360	4 330	4 301	4 273	4 244	21 509	-0,67%
<i>dont Fiscalité entreprises</i>	9 280	9 428	9 516	9 606	9 696	9 789	48 034	0,94%
<i>dont Fiscalité ménages</i>	9 047	9 245	9 384	9 524	9 666	9 811	47 631	1,50%
Attributions de compensations	378	378	378	378	378	378	1 890	
FCTVA	70	70	70	70	70	70	350	
Recettes RH (mise à dispo personnel et remb assurances)	566	659	685	630	627	630	3 230	-1,10%
Gestion de l'espace public, ROD et SE	114	110	110	110	110	110	550	
Patrimoine Loué	482	491	555	520	523	526	2 615	1,74%
COSEC	50	50	50	51	51	52	254	0,89%
Piscines	578	592	606	621	636	651	3 106	2,44%
Chantier insertion maraichage	18	32	35	37	37	37	178	3,70%
Tourisme	52	55	59	66	70	70	319	6,22%
Restauration	2 190	2 235	2 189	2 154	2 161	2 168	10 906	-0,76%
Ordures ménagères	4 753	4 789	4 883	4 918	4 985	5 053	24 627	1,35%
Transports en commun	2 204	2 193	2 161	2 164	2 168	2 171	7 781	-0,24%
Petite Enfance	1 913	2 122	2 159	2 290	2 306	2 322	11 199	2,28%
TOTAL	36 538	37 191	37 555	37 825	38 141	38 466	189 873	0,85%
Croissance annuelle moyenne		1,79%	0,98%	0,72%	0,84%	0,85%		0,85%

Une revalorisation des bases plus élevée que les dernières années

- 2019 marque la seconde année pour laquelle la revalorisation des valeurs locatives n'est plus votée en Loi de Finances mais indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1. L'INSEE a publié en décembre 2018 l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre novembre 2017 et novembre 2018. Cet indice s'établit à 2,2 %, valeur que prend alors le coefficient de revalorisation. Cet indice se situait entre 0,9% et 1,2% les années précédentes.

- Seules les valeurs locatives des locaux d'habitations et des locaux commerciaux non révisés augmenteront à hauteur de 2,2 %. Les valeurs locatives des locaux commerciaux révisés sont mises à jour fin 2018 par l'administration fiscale qui redéfinit les tarifs au m2 par type de local selon les évolutions de marché constatées dans le département.
- Le CVAE prévisionnelle notifiée en 2019 reste très proche de la CVAE 2018, d'un montant de 2 635 k€, contre 2 616 k€ en 2018.

Taxe	Taux 2019
Cotisation foncière des entreprises	26,25 % - stable
Taxe d'Habitation	11,24 % - stable
Taxe Foncière Bâti	5,65 % - stable
Taxe Foncière Non Bâti	4,72 % - stable
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10,10% en 2016 9% en 2017 7,96% en 2018 7,7% estimées en 2019



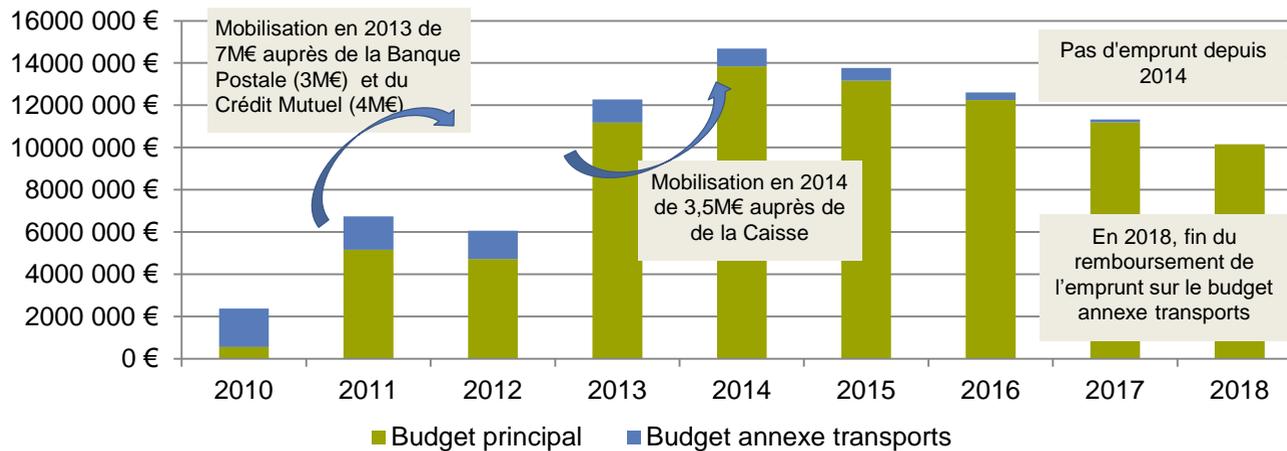
Un faible encours de dette

L'état de la dette est très satisfaisant : encours relativement bas et ratio de désendettement excellent, à 1,29 an en 2018, contre 4,02 en 2016 pour les collectivités de la même strate.

Le ratio d'endettement par habitant est inférieur à la moyenne, avec 247 € d'encours par habitant en 2018 contre 302 € pour la moyenne de la strate en 2016.



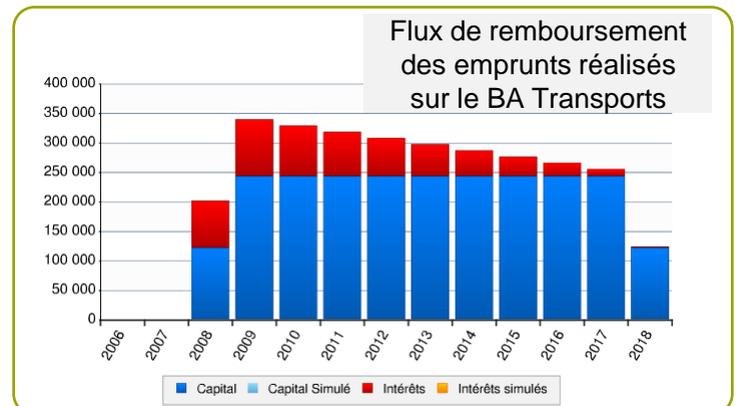
Evolution de l'encours de dette au fil des ans



Le fin de l'emprunt sur le Budget Annexe transports

L'emprunt nécessaire à l'achat de véhicules de transports en commun, d'un montant de 2 427 k€, a été contracté 2007 et 2008. Son remboursement s'est achevé en 2018. Les véhicules sont actuellement amortis sur 15 ans, cependant la question du renouvellement de la flotte de véhicules est déjà à l'étude.

Encours de dette de l'intercommunalité au 31 décembre					
	2014	2015	2016	2017	2018
Budget principal	13 839 658 €	13 159 572 €	12 240 468 €	11 199 711 €	10 153 917 €
Budget annexe transports	849 683 €	606 916 €	364 149 €	123 383 €	0 €
Total	14 689 341 €	13 766 488 €	12 604 618 €	11 323 094 €	10 153 917 €



Analyse détaillée de la dette

L'absence de prêt toxique

Pour une collectivité, la mesure du risque de la dette se fait notamment au regard de la matrice des risques de la Charte Gissler, classifiant l'encours de dette selon le degré de risque des emprunts contractés. Cette matrice est obligatoirement présente dans les annexes du budget primitif. Les emprunts sont classés de la manière suivante :

- L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).
- Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1

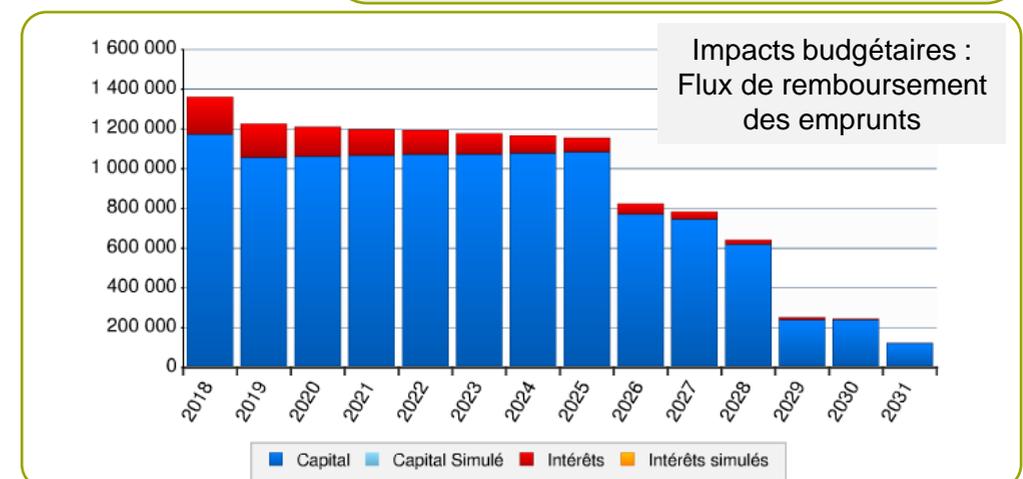
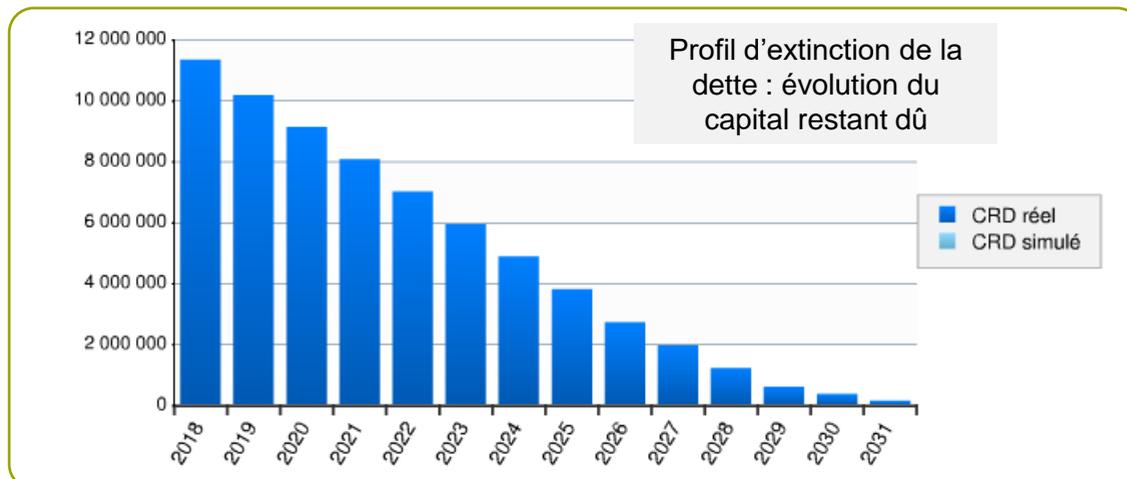
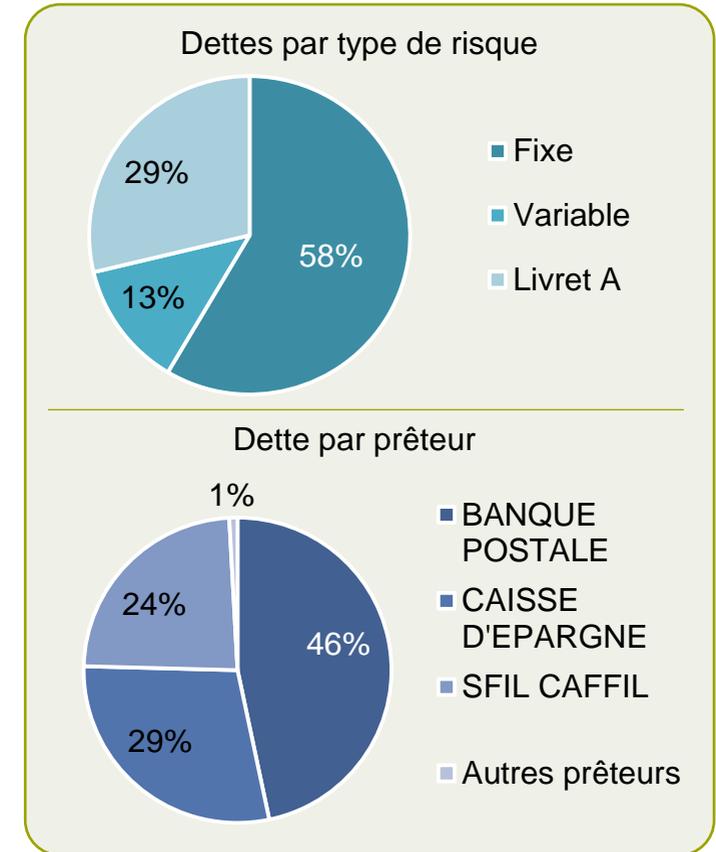
Suivant cette charte, le positionnement de la dette du Bassin de Pompey est excellent, intégralement classé 1A.

Des taux d'intérêts faibles

La répartition actuelle de l'encours de dette est favorable au taux fixe qui représente 58% de l'encours. En effet plusieurs opérations successives ont été menées en 2013 et 2015 afin de figer des taux pour profiter des baisses historiques.

L'emprunt à taux variable représente encore 42% de l'encours, et reste favorable étant donné les conditions actuelles de marché. Son taux moyen est de 1,24% et devrait peu évoluer avant fin 2021.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 941 537 €	58,51%	2,13%
Variable	1 295 714 €	12,76%	0,00%
Livret A	2 916 667 €	28,72%	1,79%
Ensemble des risques	10 153 917 €	100,00%	1,76%



Les projets d'investissements

Le programme pluriannuel d'investissement est estimé à 42 M€ sur les 3 prochaines années avec des projets structurants pour le territoire.

Accompagner la production de logements sociaux et la rénovation de l'habitat privé

Le programme d'aides aux bailleurs sociaux dans le cadre du **Programme Local de Habitat** se poursuit (2,3 M€ depuis 2011) ainsi que le dispositif de **délégation des aides à la pierre** de l'Etat (600K€ depuis 2013). Sur l'amélioration de l'habitat privé la dynamique se poursuit à hauteur de 200 K€ par an.

Le déploiement du plan lumière générateur d'économies énergétiques

Le **schéma de cohérence lumière** a été adopté le 12 avril 2018. Une première phase portant sur l'élimination de 1500 sources obsolètes de 630 K€ doit permettre des économies estimées à 270 K€ par an à partir de 2020. Une seconde phase sur le remplacement des autres sources (5000 points) entre 2019 et 2022 pour un montant de 1350 K€ généreront 110 K€ d'économies supplémentaires. Une assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de définir les modalités de maintenance et de gestion numérique du nouveau parc.

Le programme pluriannuel d'investissement à 3 ans

DEPENSES D'INVESTISSEMENT, en k€	CA 2017	estim. CA 2018	2019	2020	2021	TOTAL 19/22
Habitat - Grandes opérations urbaines <i>dont Beausite</i>	1 697 1 000	2 839 2 200	3 679 200	2 222	1 210	7 111
Démarches environnementales et GEMAPI		284	284	264	264	812
COSEC	135	46	450			450
Equipements aquatiques	86	71	527	416	1 760	2 703
Petite enfance	30	55	6	396	6	408
Restauration scolaire, offices et RIE	337	59	268	17	17	302
Gestion déchets <i>dont extension déchetterie</i>	170	737	1 400	165	15	1 580
Transports en commun de voyageurs	19	19	30	504	500	1 034
Mobilité – Pole échange multi modal			650	2 160	3 280	6 090
Infrastructures, gestion espace public, grandes infrastructures	2 703	4 600	6 017	5 000	5 000	16 017
Fibre à l'habitant (Très Haut Débit)			388	388	388	1 164
Tourisme <i>dont itinérance et haltes fluviales</i>	785	85	866	58	58	982
Développement économique/ maraichage (hors zone activité Sablon)	366	432	665	121	105	891
Equipement de l'intercommunalité <i>dont Extension EMI</i>	243	447 61	515 232	1429 1162	494 214	2 438
TOTAL	6 664	9 674	15 745	13 140	13 099	41 982

Les grandes opérations urbaines et travaux d'infrastructures

Sur les secteurs à enjeux identifiés, le bloc local assure le portage d'opérations d'aménagement avec l'ingénierie de la SPL pour différents projets: reconversion de la **Maison de retraite Beausite**, Malleloy, quartier durable de la **Croix des Hussards**, extension de la zone Grand Air et aménagement du quartier durable de la **Zone des vergers**. Dans le cas d'une issue favorable au débat sur l'A31 bis le PPI devra tenir compte des travaux de modification de l'échangeur à hauteur de 7,7 M€ de travaux répartis sur 2020-2021. Le programme de travaux de voirie pluriannuel prévoit 16 M€ d'investissements sur 2016-2023, soit en moyenne 2 M€ d'investissements par an.

Par le biais d'une concession, la Région Grand Est déploie le **Très Haut Débit** sur le territoire de 2019 à 2023. Le Bassin de Pompey participe à cette opération d'amenée de la fibre à l'habitant (21 700 prises) pour un coût de 1,9 M€ sur 5 ans.

Conforter le développement de l'itinérance

Des travaux de confortement des **haltes fluviales** de Champigneulle, Pompey et Millery sont prévues en 2019-2020 à hauteur de 700 à 900 K€ selon les options retenues hors aménagements de voiries alentours et des accès. Une **signalétique directionnelle et touristique** sera déployée le long des pistes cyclables en particulier pour faire un lien sur les industries du territoire en complémentarité des travaux de réalité augmentée.



Des investissements en faveur de la mobilité

Une enveloppe dédiée aux **pôles d'échange** sera ouverte en 2019 afin de réaliser les études et premiers travaux d'aménagement. Il est proposé de consacrer 700 K€ pour le renouvellement du mobilier du réseau de transport sur 2 ans. Un schéma de déploiement de **bornes d'électromobilité** démarrera également en 2019 (100 K€) ainsi qu'un **plan vélo** (50 K€) venant compléter les investissements en matière de voies douces des Boucles de la Moselle, de la liaison Bouxières aux Dames/Lay Saint Christophe et Charles le Téméraire.

La déclinaison des objectifs du plan paysage

La Charte paysagère adoptée le 27 avril 2014 se décline opérationnellement avec la valorisation des balcons paysagers et ce sont 19 **belvédères** intéressants sur 11 communes qui seront aménagés en 2019 (134 K€).

Un projet d'**Opération d'Amélioration des Vergers** (OPAV) estimé à 30 K€ sera relancé en 2019 afin de conforter la biodiversité existante du territoire.

Une étude sera également menée sur les composantes de la **Trame verte et Bleue** de notre territoire (30 K€).

Les projets de rénovations et d'extension des équipements communautaires

Une opération **d'optimisation et d'extension de la déchetterie** est engagée à hauteur de 1,4 M€ sur 2019-2020 afin d'optimiser la gestion des déchets actuels mais également de créer une nouvelle filière pour le réemploi, développer le tri de nouveaux flux, proposer un accueil de qualité et sécurisé avec la mise en place d'un contrôle d'accès et réaliser les mises en conformité relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Des travaux d'**extension de l'EMI** d'environ 200m² dans le prolongement du bâtiment existant sont programmés afin de mettre en cohérence la taille des locaux de la police intercommunale ainsi que des vestiaires avec le nombre d'agents, de créer des locaux sociaux et 5 bureaux à l'étage.

Suite au déploiement du **maraichage** en insertion à côté du site de la composterie, la construction d'un local, d'un montant de 240 k€, a pour objectif de fournir un espace commun, des sanitaires et permettre le travail hivernal aux équipes sur place.

Les travaux de **rénovation du COSEC de Frouard** sont engagés à hauteur de 370K€ en 2019. Cette deuxième phase actera une rénovation complète et durable de l'équipement pour un montant de 900 K€. Des travaux d'étanchéité doivent également être traités en 2019 (30 K€) ainsi qu'une étude sur l'évolution du COSEC de Custines (50 K€) identifié comme site à enjeu sport, nature, santé, bien-être.

Les études du **nouvel équipement aquatique**, d'un montant d'environ 2M€, sont positionnées de 2019 à 2021 et feront l'objet d'une autorisation de programme (AP-CP). Elles consistent en une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation, aux frais annexes induits par la consultation de maîtrise d'œuvre et aux coûts liés au traitement des sols à engager en partenariat avec EPFL.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Suite à l'étude préalable réalisée par la PETR Val de Lorraine, le Bassin de Pompey a décidé de ne pas adhérer aux syndicats mixtes existants et procéder à une évaluation plus fine des travaux à réaliser

estimés à 2,6 M€ à partir de ratios et du linéaires de cours d'eau, soit 264 K€ par an sur 10 ans à partir de 2020.

Une étude doit également être menée sur les affluents de la Mauchère à l'origine de désordres et d'inondations en période de fortes crues (24 K€)

La taxe GEMAPI, dite taxe inondation, est une taxe additionnelle sur la fiscalité ménages et entreprises destinée à financer les dépenses liées à la compétence dans la limite d'un plafond de 40 € par habitant.

Elle a été instaurée par 35% des EPCI suite à la prise de compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2018 mais il paraît prématuré de l'instaurer dans la perspective des études à mener.



Les autorisations de programmes et crédits de paiements

Afin de faciliter la gestion financière pluriannuelle et pour identifier des enveloppes clairement délimitées par politiques publiques, la collectivité a mis en place une gestion des investissements par autorisation de programmes (AP) et crédits de paiements (CP).

Les AP-CP sont votés à chaque décision budgétaire, la dernière délibération ayant été prise lors du conseil du 22 novembre 2018 lors de la Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Les AP-CP représentent un engagement financier cumulé de 17 786 k€ de 2018 à 2021. Elles permettent de délimiter une enveloppe pluriannuelle correspondant à la réalisation de grands projets ou de programmes d'investissement. Cet outil permet d'engager les sommes comptables sur le montant pluriannuel et donc d'améliorer les taux de réalisation en limitant les investissements engagés mais non réalisés.

En regard des AP de dépenses des AP de recettes sont créés afin de projeter dans le temps la perception de recettes assurées (ventes, subventions notifiées...).



Sommes des AP-CP en € en recettes Délibération du 22/11/2018	Montant total de l'AP	Réalisés antérieurs à 2018	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Aménagements (Beausite) – recettes	4 279 941	13 125		2 733 809	1 533 007	
Aides à la pierre 2013-2017 - recettes	600 000	102 074	239 745	100 000	100 000	58 181
Planification - recettes	92 992	72 992	20 000			
Voies douces - recettes	1 107 726	142 366	965 360			
TOTAL des AP-CP en recettes	6 080 659	330 557	1 225 105	2 833 809	1 633 007	58 181

Sommes des AP-CP en € en dépenses Délibération du 22/11/2018	Montant total de l'AP	Réalisés antérieurs à 2018	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Déchetterie	1 420 000		120 000	1 300 000	
Tourisme	695 000		121 000	489 000	85 000
Gestion patrimoniale	1 833 470		222 070	1 539 366	72 034
Aménagement Beausite 6,6 M€ et Croix des Hussards 1 M€	6 553 703	1 230 196	4 521 507	610 000	192 000
Aides à la pierre 2013-2017	600 000	52 574	139 634	253 952	153 840
Logements sociaux 2011-2014	1 494 540	1 471 540	22 000	1 000	
Logements sociaux 2015-2017	860 000	82 800	138 000	248 400	390 800
Planification – PLUI	487 000	80 021	198 022	187 953	21 004
Programmes immobiliser et patrimoniaux Delta 8,7M€, Cuisine centrale 4,5M€	13 215 724	13 121 179	94 545		
Programme voirie 2010-2014	25 235 339	25 232 339	3 000		
Programme voirie 2016-2019	8 000 000	3 691 328	4 115 703	1 252 306	
Voies douces	2 321 213	1 026 402	1 294 812		
TOTAL des AP-CP en dépenses	62 715 989	45 988 378	10 990 293	5 881 977	914 678

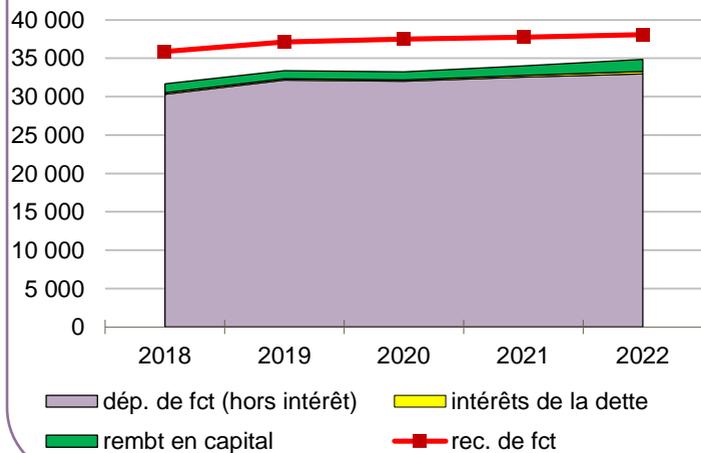
La prospective et les capacités d'investissements

L'intégration du Programme pluriannuel d'investissement dans la prospective à hauteur de 42 M€ sur 3 ans, soit près de 13 M€ par an montre un maintien des équilibres financiers du Bassin de Pompey sur les prochaines années.

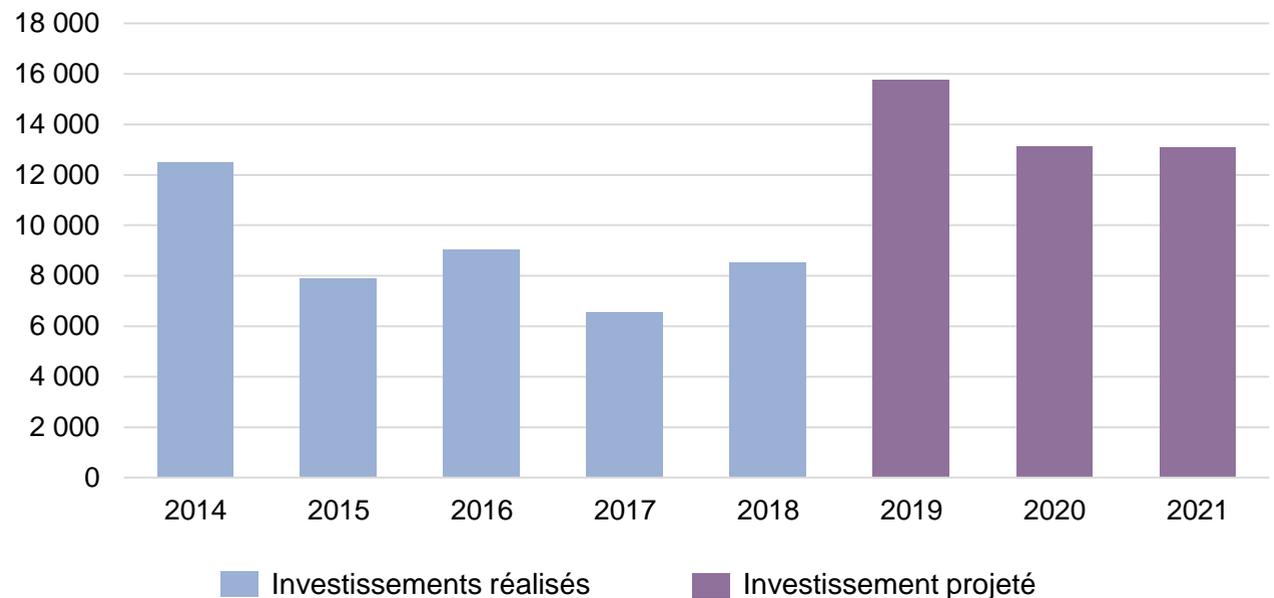
Du fait d'une bonne maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier grâce aux économies réalisées sur les consommations d'éclairage public, la lutte contre le gaspillage alimentaire...la capacité d'autofinancement des investissements (épargne disponible) se rétablit en 2020 et se maintient à un niveau permettant d'assurer l'entretien récurrent des équipements et infrastructures : bâtiments, flotte automobile, informatique, bacs et conteneurs, matériel de gestion de l'espace public, signalisation...

Impacts sur le budget d'un PPI de 42 M€	CA 2018	2 019	2 020	2 021	Taux moyen 2019-2021
Dépenses réelles de fonctionnement	30 319	32 161	32 014	32 554	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement	36 538	37 191	37 555	37 825	0,6 %
Intérêt de la dette	158	181	167	214	6,1%
Remboursement de la dette en capital	1 163	1 050	1 056	1 246	6,2%
Epargne disponible	4 898	3 799	4 318	3 811	%
Hypothèses de dépenses d'investissement	8 523	15 745	13 140	13 099	42 M€
Besoin d'emprunt			3 200	5 600	8,8 M€
Excédent global de clôture	5 338	2 727	1 160	1 232	

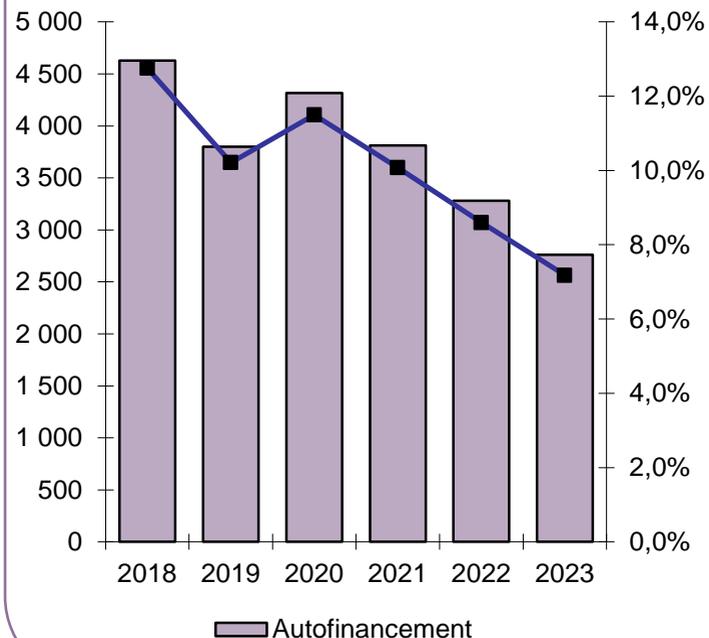
Evolution de l'épargne disponible



Investissement moyen annuel du budget principal, hors emprunt



Autofinancement



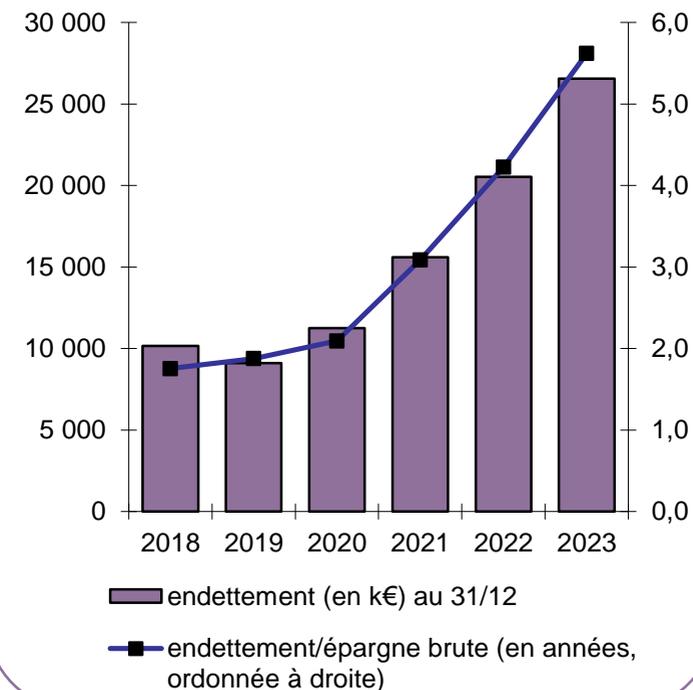
Les investissements projetés dans le Programme pluriannuel à 3 ans sont financés par l'épargne disponible mais également par des **recettes propres d'investissement** d'environ 3,5 M€ par an (FCTVA, subventions) ainsi que la vente en VEFA de 4,2 M€ en 2019.

L'équilibre se fera par l'excédent global reporté ainsi que par des emprunts à hauteur de 8,8 M€ sur les 3 ans à venir, portant notre endettement de 10 M€ en 2018 à 15,6 M€ en 2021 et conservant une bonne **capacité de désendettement à 4 ans**.

La charge financière associée à un investissement soutenu autour de 13 M€ sur 5 ans au-delà du Programme d'Investissement des projets déjà engagés, soit 68 M€ jusque 2023 nécessiterait de réaliser des emprunts à hauteur de 23 M€.

La capacité d'extinction de la dette reste en deçà des 10 ans et atteint 6 ans en 2023.

Capacité d'extinction de la dette



Cadrage budgétaire :

- Un cap d'évolution des dépenses courantes à 1,2% toutes choses égales par ailleurs, hors développement des services.

Fiscalité et évolutions tarifaires

- Stabilité de la fiscalité : TH : 11,24% TF : 5,65% TFNB : 4,72% CFE : 26,25%
- Baisse de la TEOM avec mise en place de la tarification incitative : 10,10% en 2016 à 7,70% en 2019 sans évolution des tarifs incitatifs 2018.
- Etude des capacités d'accueil pour la restauration et évolution constatée des effectifs.

Le Programme pluriannuel d'Investissement (PPI)

- Poursuite d'un PPI ambitieux d'investissements communautaires de 42 M€ sur 3 ans
- Respect de la règle d'or sur la dette et maintien d'une solvabilité (capacité de désendettement) de moins de 10 ans.

Rétrospective financière par chapitre comptable

Dépenses réelles de fonctionnement en k€ <i>budgets consolidés hors lotissements</i>		2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 077	10 168	10 543	11 245	12 012
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 646	6 118	7 555	9 728	10 018
Chapitre 014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 936	7 874	7 198	7 319	7 313
Chapitre 022	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0	4	334	233	72
Chapitre 042	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	644	623	914	744	578
Chapitre 65	CHARGES FINANCIERES	267	299	232	223	158
Chapitre 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16	29	10	109	5
	TOTAL	24 586	25 116	26 786	29 600	30 319
	Evolution annuelle		2,2%	6,7%	10,5%	1,9%

Recettes réelles de fonctionnement en k€ <i>budgets consolidés hors lotissements</i>		2014	2015	2016	2017	2018
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	175	203	131	156	225
Chapitre 042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0	0	0	2	7
Chapitre 70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 911	2 045	2 491	4 610	4 351
Chapitre 73	IMPOTS ET TAXES	22 190	22 828	25 068	24 879	25 206
Chapitre 74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 802	6 171	6 508	6 217	5 831
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	616	746	835	821	729
Chapitre 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	111	65	284	281	189
	TOTAL	31 805	32 058	35 317	36 966	36 538
	Evolution annuelle		0,8%	10,2%	4,7%	-1,2%

Analyse des économies et des développements projetés sur les 5 prochaines années

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, en k€	Estim CA 2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 2019 / 2023	Taux moyen 2018 / 2023
Frais de personnel et élus	8 876	9 836	10 014	10 368	10 564	10 764	51 545	3,9%
dont frais de personnel à périmètre constant	8 876	9 154	9 247	9 423	9 603	9 787	47 215	2,0%
dont recrutements (Petite enfance, BIPM, ...)		682	767	945	961	976	4 331	
Gestion de l'espace public	1 799	1 947	1 602	1 598	1 575	1 515	8 237	-3,4%
dont consommation éclairage publics	640	610	335	335	300	250	1 830	
dont entretien de l'éclairage public	184	187	150	150	140	140	767	
dont entretien voirie (+200k€/an)	444	650	655	660	665	670	3 300	
Production de la cuisine centrale	922	1 014	1 030	1 045	1 059	1 074	5 480	3,1%
dont alimentaire à périmètre constant	770	800	810	819	829	839		
impact alimentaire bio à 30%		69	69	70	70	71		
impact alimentaire lutte gaspillage		-30	-30	-30	-30	-30		
Economie insertion	203	298	253	223	223	223	1 220	1,9%
dont redynamisation des centres bourgs	21	80	50	50	50	50		
dont économie industrielle et territoriale		40	30					
Petite Enfance et Action Sociale	404	446	450	486	490	494	2 368	4,1%
dont crèche de Liverdun en année pleine	7	46	46	47	47	48	2 368	
dont développement de la crèche de Frouard				32	32	32	2 368	
TOTAL	30 319	32 161	31 994	32 524	32 945	33 308	162 932	1,9%
Évolution annuelle		6,1%	-0,5%	1,7%	1,3%	1,1%		
TOTAL à périmètre constant	30 319	31 060	30 861	31 215	31 614	31 956	156 596	1,06%
dont économies		-57	-369	-369	-414	-464	-1 673	
TOTAL des développements	0	1 101	1 153	1 339	1 360	1 382	6 335	

Restauration: projection des hypothèses tarifaires et d'évolution de la part BIO et local

Budget de fonctionnement en k€		CA 2017	Estim. CA 2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	Cuisine centrale	1 424	1 556	1 607	1 633	1 656	1 680
	dont Masse salariale (15,3 ETP)	598	622	593	602	611	620
	dont Alimentation avec projection 30% bio et local H1 Passage à 50% bio et local en 2022 Lutte contre le gaspillage alimentaire	686	767	869	879 930	889 970	900 1050
	Offices	1 614	1 723	1 772	1 792	1 811	1 832
	dont Masse salariale (12,2 ETP)	367	385	391	396	402	409
	dont Mise à disposition (cantines + asso, 36 ETP env.)	1 180	1 246	1 271	1 284	1 297	1 310
	RIE	434	463	464	473	486	495
	dont Masse salariale (5,5 ETP)	204	212	205	208	212	215
	dont Alimentation	168	187	190	192	194	197
	TOTAL des dépenses fil eau	3 473	3 741	3 843	3 898	3 955	4 007
Recettes	Recettes cuisine centrale et offices	1 672	1 791	1 802	1 799	1 796	1 796
	dont repas scolaires (lissage actuel)	1 022	1 077	1 038	1 035	1 033	1 033
	H2 Tarification sociale 1€ QF<300, 2€<650 €			1 022	950	908	908
	dont repas CCAS, adultes, CLSH	449	489	533	533	533	533
	H3 évolution tarifs < coût production			543	583	583	583
Restaurant inter-entreprises	397	401	435	435	435	435	
H3 évolution tarifs			440	449	455	469	
TOTAL des recettes fil eau	2 069	2 192	2 237	2 234	2 232	2 232	
Charge nette	Charge nette totale fil eau (lissage tarifaire)	1 366	1 487	1 578	1 626	1 672	1 716
	H1 évolution 50% bio et local en 2022			1 578	1 677	1 752	1 867
	H1+H2 tarification sociale			1 614	1 762	1 878	1 991

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

BP 60008

Rue des 4 éléments

54340 POMPEY

Tél. : 03 83 49 81 81

Fax : 03 83 49 81 99

www.bassinpompey.fr



facebook.com/bassinpompey



[@bassinpompey](https://twitter.com/bassinpompey)

